



LABEL
EXCELLENCE

www.label-excellence.com

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION



Obsèques

AVERTISSEMENTS

Ce comparatif recense exclusivement les contrats Obsèques en cours de commercialisation. Il a été réalisé en fonction de la documentation (conditions générales, documentation commerciale, notice d'assistance) en notre possession lors de son édition. Les caractéristiques des contrats obsèques présentés ici sont d'ailleurs susceptibles d'avoir évolué depuis la parution. Les divers contrats obsèques du marché sont l'objet d'évolutions, d'améliorations et d'innovations constantes. Notre méthode s'appuyant principalement sur la comparaison d'une offre par rapport à l'ensemble des offres du marché à un moment T, les contrats dont les caractéristiques n'ont pas été améliorées d'une année sur l'autre courent le risque de se voir mécaniquement attribuer des notes inférieures à celles de l'année précédente.

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION OBSÈQUES

Plusieurs types de contrats se partagent le marché : les contrats en prestations et ceux en capital (épargne ou non). Cette année, seuls les contrats ne proposant que des formules prévoyance seront analysés (en prestations ou en capital). Nous avons, pour chaque contrat, examiné l'ensemble des formules proposées. La note obtenue par chaque formule est une moyenne pondérée des notes décrites ci-dessous. À noter que les formules sont analysées au sein de leur catégorie correspondante (capital prévoyance ou prestations). La note du contrat est égale à la moyenne des notes obtenues par chacune des formules analysées ou à la note de la formule étudiée si seul un niveau de prestation est proposé. Pour chaque banc d'essai, les contrats dont la note globale figure en tête du marché se voient attribuer le **Label d'Excellence** de notre rédaction.

CONTRATS DE PRÉVOYANCE

SOUSCRIPTION/PRISE D'EFFET (COEF.3)

Formalités médicales (coef.2) : si l'assuré n'a pas à se soumettre à des formalités médicales pour adhérer au contrat des points sont attribués. Si l'assuré doit se soumettre à des formalités médicales (attestation de non atteinte d'une maladie grave, questionnaire de santé simplifié, questionnaire de santé), le contrat n'obtient pas de points.

Type de prime proposé (coef.3) : on rencontre trois types de prime sur un contrat obsèques : viagère, périodique ou unique. Pour chaque type de prime proposé des points sont attribués.

Limites d'âge à la souscription (coef.2) : pour chaque type de prime, les limites d'âge associées sont positionnées sur le marché. Plus les limites d'âge sont élevées plus les notes obtenues sont importantes.

Délai de carence (coef.5) : pour chaque type de prime, les délais de carence associés au décès non accidentel sont positionnés sur le marché. Plus les délais sont réduits, plus les notes sont élevées.

La note « Souscription/Prise d'effet » est une moyenne pondérée des notes décrites ci-dessus.

MODULARITÉ/PRESTATIONS (COEF.6)

Rachat (coef.3) : le maximum des points est accordé lorsqu'aucune condition n'est posée au rachat.

Souplesse (coef.1) : si le capital ou les formules proposées sont modifiables en cours d'adhésion, des points sont attribués. Si la souscription d'un capital supplémentaire est possible un point supplémentaire est accordé.

Garantie de bonne exécution des prestations (coef.6) : pour les contrats en prestations, des points sont attribués si le contrat prévoit que les prestations choisies seront exécutées conformément aux souhaits du défunt sans surcoût pour la famille ni modification du contenu à la baisse (changement de matériau, etc).

Personnalisation des prestations (coef.1) : pour les contrats en prestations, des points sont attribués aux contrats qui permettent une personnalisation des prestations au sens de l'article L2223-34-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Toute clause d'un contrat prévoyant des prestations d'obsèques à l'avance sans que le contenu détaillé et personnalisé de ces prestations soit défini est réputée non écrite ».

Revalorisation contractuelle du capital (coef.2) : pour les contrats en capital, si le contrat prévoit une revalorisation contractuelle du capital souscrit (hors participation aux bénéfices), des points sont attribués. Un contrat proposant une revalorisation sans augmentation des cotisations obtiendra plus de points qu'un contrat prévoyant une revalorisation accompagnée d'une augmentation des cotisations. Une offre incluant une revalorisation annuelle sera mieux notée qu'un contrat proposant une revalorisation contractuelle à l'issue du versement des cotisations.

Prime temporaire (coef.1) : pour les contrats prévoyant un paiement en prime temporaire, le nombre de durées et les durées minimales et maximales proposés sont notés.

Délai de règlement des capitaux en cas de décès (coef.1,5) : si le tiers payant est prévu par le contrat (dispositif engageant l'assureur à régler directement la facture de l'opérateur funéraire), le maximum des points est accordé. Dans le cas contraire, le délai de règlement est positionné sur le marché. Plus le délai est réduit plus la note est importante.

Services annexes (coef.1) : Si les services suivants sont proposés, des points sont accordés :

- Mise à disposition d'un espace privé en ligne pour rendre hommage au défunt (infos pratiques, envoi de photos ou messages...)
- Réalisation d'un inventaire des biens
- Réalisation d'un testament olographe
- Gestion en ligne du contrat (changement de bénéficiaire, du niveau de garanties, rachat du contrat...)

La note « Modularité/Prestations » est une moyenne pondérée des notes décrites ci-dessus.

ASSISTANCE (COEF.1,25)

Si les prestations suivantes sont proposées, des points sont accordés. Ces points sont majorés si une prise en charge financière est prévue pour certaines prestations.

Les prestations étudiées sont les suivantes :

- Rapatriement du corps
- Voyage d'un proche
- Rapatriement des accompagnants
- Franchise kilométrique
- Assistance téléphonique
- Aide administrative
- Mise à disposition d'un taxi/accompagnateur
- Respect des dernières volontés
- Garde ou transfert des enfants
- Garde des ascendants
- Garde et/ou transfert des animaux
- Aide ménagère
- Assistance psychologique
- Avance de frais
- Gardiennage du domicile

TARIFS (Coef.1,25)

Pour chaque formule nous simulons le coût global de la cotisation applicable en 2022 pour une adhésion à 60 ans et un décès à 80 ans pour chaque type de prime (viagère, temporaire, unique). Nous calculons le coût global pour une cotisation sur 20 ans pour 1 € de capital et positionnons les résultats sur le marché. Plus le coût est réduit, plus la note est élevée.

LES PRODUITS ANALYSÉS EN 2024

AG2R LA MONDIALE - PRIMA VOLONTES OBSEQUES +
GARANCE - GARANCE OBSEQUES
CREDIT AGRICOLE - ASSURANCE OBSEQUES
MALAKOFF HUMANIS - CONTRAT OBSEQUES MALAKOFF HUMANIS
LCL - ASSURANCE OBSEQUES
HENNER - HENNER OBSEQUES
PFG - CONTRAT ASSURANCE OBSEQUES
ACOMMEASSURE - PREPAR'OBSEQUES
ROC ECLERC - ROC ECLERC PREVOYANCE
LA BANQUE POSTALE - SOLUTION OBSEQUES
THELEM ASSURANCES - INITIATIVE OBSEQUES SERVICES
MUTAC - MUTAC OBSEQUES EVOLUTION
CIC / CREDIT MUTUEL - PLAN OBSEQUES
AG2R LA MONDIALE - PRIMA CAPITAL OBSEQUES +
BNP PARIBAS - BNP PARIBAS OBSEQUES
DIOT SIACI - SEREN'OBSEQUES SERVICES
MUTAC - MUTAC CAPITAL OBSEQUES
HARMONIE MUTUELLE / MGEN / MNT / MUTEX - NEOBSIA CAPITAL
OBSEQUES
MUTAC - TRANQUILLITE OBSEQUES/ONYX OBSEQUES/OBSEKEA/
CAPITAL OBSEQUES IDENTITES MUTUELLE/MGC CAPITAL
OBSEQUES
MNH - MNH OBSEQUES
ASAF & AFPS - SERENOVA GARANTIE OBSEQUES
DIOT SIACI - SEREN'OBSEQUES CAPITAL
GMF - SERENITUDE II
AESIO MUTUELLE - AESIO PREVOYANCE OBSEQUES
MACIF / APIVIA MACIF MUTUELLE - GARANTIE OBSEQUES
GROUPE PREVOIR - SOLUTION PRESTATIONS OBSEQUES
MATMUT - MATMUT PREVOYANCE OBSEQUES
BANQUE POPULAIRE - ASSURANCE OBSEQUES
CAISSE D'ÉPARGNE - SECUR' OBSEQUES
GAN ASSURANCES - GAN SERENITE OBSEQUES
GAN PATRIMOINE - GAN PATRIMOINE SERENITE OBSEQUES
GAN PREVOYANCE - GAN PREVOYANCE SERENITE OBSEQUES
GROUPAMA - GROUPAMA SERENITE OBSEQUES
MUTUELLE GENERALE DE PREVOYANCE - MUT'UALITE OBSEQUES
PLUS
AON - AON PLUS PARTICULIERS
APRIL SANTE PREVOYANCE - OBSEQUES APRIL
ASAF & AFPS - SERENOVA REFERENCE GARANTIE OBSEQUES
ABEILLE ASSURANCES - CONVENTION OBSEQUES
MIF - GARANTIE FRAIS DECES
HARMONIE MUTUELLE / MGEN / MNT - NEOBSIA PRESTATIONS
OBSEQUES
MAIF - SOLLICITUDES
MMA - MMA SERENITE
THELEM ASSURANCES - INITIATIVE OBSEQUES CAPITAL
PREVOIR - SOLUTION CAPITAL OBSEQUES
LA MUTUELLE GENERALE - GARANTIE OBSEQUES LA MUTUELLE
GÉNÉRALE
MGEFI - PLURIO SOLUTIONS OBSEQUES
MILTIS - GARANTIE OBSEQUES
AXA - ESSEN'CIEL
SWISSLIFE - SWISSLIFE OBSEQUES
ABEILLE ASSURANCES - CAPITAL PREVOYANCE FUNERAIRE
CETEM - GARANTIE FRAIS D'OBSEQUES
METLIFE - GARANTIE FRAIS D'OBSEQUES
BRED BANQUE POPULAIRE - BRED PROTECTION CAPITAL
OBSEQUES
CEGEMA ASSURANCES - CEGEMA OBSEQUES
ADEP - ADEP OBSEQUES